

Référence : 2025-002363

**LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES
RESSOURCES NATURELLES**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

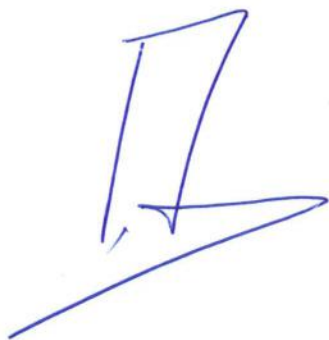
Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Betzdorf certifie par la présente que l'autorisation accordée à Monsieur Joseph Schiltz pour la mise en place d'une clôture, d'un portail d'entrée, d'une place de stationnement et de manœuvre et d'un chemin en pavé autour de la maison, sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Betzdorf, section C d'Olingen, sous le numéro 464/2784

est publiée et affichée pendant 3 mois, dans toutes les sections de la commune de Betzdorf, aux endroits prévus pour les affichages publics, à partir du 19 mai 2026.

Berg, le 19 mai 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,



Administration Communale de Betzdorf
11, rue du Château | L-6922 Berg
T (+352) 28 13 73 | F (+352) 28 13 73-212

secretariat@betzdorf.lu
f GemengBetzder @ gemeng_betzder
betzdorf.lu

